

## Aïkido Charleville-Mézières Ardennes

### PLANNING DES COURS de Septembre 2023 à Juin 2024 :

**Le début des cours se fera à partir du mardi 5 septembre 2023 au Dojo du Château**  
(Place du Château derrière la basilique de Mézières, à Charleville-Mézières)

- **Cours Aïkido Enfants (8 à 13 ans)** : Mardis de 17h45 à 19h  
(suspension des cours enfants aux petites vacances scolaires)
- **Cours Aïkido Seniors** : Mardis et Jeudis de 10h à 11h30
- **Cours Aïkido tous niveaux** : Mardis de 19h à 20h30 et Jeudis de 18h30 à 20h
- **Préparations examens** : Mercredis de 18h30 à 20h (à partir du 20 sept.)  
(suspension de tous les cours aux vacances de Noël et les jours fériés)  
3 cours d'essais gratuits pour les personnes intéressées.

### DOCUMENTS A APPORTER POUR L'INSCRIPTION :

- La fiche d'inscription pour tous, à remplir et signer,
- La copie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aïkido, ou le questionnaire de santé sous certaines conditions :
  - Mineurs : questionnaire autorisé
  - Adultes : questionnaire autorisé uniquement en cas de renouvellement de licence et si votre certificat médical à moins de 3 ans
  - Séniors : il est recommandé de passer par le centre médicaux sportif pour un électro.
- L'autorisation parentale pour chaque mineur, dès le premier cours, à signer
- Le règlement annuel dès l'inscription en totalité (licence fédérale incluse) :  
La licence fédérale FFAB (timbre licence) ne sera faite qu'une fois le règlement reçu.
  - **Adulte et Sénior** : 152 € (38€ de licence + 114€ de cotisation)
  - **Etudiant ou Enfant né avant le 01/07/2010** : 116 € (38€ de licence + 78€ cotisation)
  - **Enfant né à partir du 01/07/2010** : 85 € (28€ de licence + 57€ de cotisation)
  - Extérieur régulier adulte ou seniors : 114 € (ayant déjà sa licence)

**Moyens de règlement** : en espèces (appoint exact), virement : BIC : CMCIFR2A / IBAN : FR76 1027 8029 0000 0157 6694 087 (à partir du 5 septembre, libellé au nom du pratiquant), ou chèque(s) à l'ordre de Aïkido Charleville-Mézières Ardennes.

Pass'Sport accepté en complément. Réduction Famille : -15€ par pratiquant.  
Paiement possible en 2 chèques, un 1<sup>er</sup>= licence +1/3 cotisation et 2<sup>ème</sup>= 2/3 cotisation.  
Dégressivité de la cotisation selon le mois d'inscription : du 1<sup>er</sup> déc. au 29 fév. : 2/3 de cotisation, du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai : 1/3 de cotisation (licence complète dès l'inscription).



## Aïkido Charleville-Mézières Ardennes FICHE D'INSCRIPTION saison 2023-2024

Pour un renouvellement, remplir les cases \* si aucun autre changement

\*NOM (M, Mme, Mlle) :

\*Prénom :

Nationalité (si non Française) :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° Mobile  
N° Tél. 2/

email 1/  
email 2/

Date de naissance : Lieu :

\*Date certificat médical :

Par quel moyen vous avez connu le club (pour les nouveaux inscrits) ?

\*Droit de diffusion de mon image : OUI / NON

\*Moyen de paiement :  
Code Pass'Sport :

Lu et approuvé le règlement intérieur en vigueur.

\*Date :

\*Signature :

Actualités : Facebook : @Aikido.Charleville + site : [www.aikido-charleville-mezieres.org](http://www.aikido-charleville-mezieres.org)

**AUTORISATION PARENTALE** (une par enfant)

Je soussigné(e) M./Mme....., représentant légal,  
de ..... né(e) le ...../...../..... ,  
à ....., de nationalité .....,  
domicilié à .....

J'autorise mon enfant à pratiquer l'Aïkido lors des cours hebdomadaires du club d'Aikido Charleville-Mézières Ardennes, ainsi qu'aux stages et évènements ponctuels. Je l'autorise également à participer aux déplacements lors de stages organisés à l'extérieur du dojo, sous la responsabilité des parents et de l'enseignant du club.

La prise en charge des mineurs, se fait dans le dojo du Château, place du Château à Charleville-Mézières, par le professeur responsable, aux horaires prévus.

Le représentant légal, ou la personne désignée, se doit d'accompagner le mineur dans le dojo, jusqu'au professeur responsable du cours, puis à venir le récupérer à l'intérieur du dojo, à la fin du cours impérativement.

Le club et professeurs responsables déclinent toutes responsabilités en cas incidents et d'accidents survenus si les mineurs ont été déposés ou récupérés hors du dojo et/ou en dehors des horaires des cours.

**Décharge de responsabilité** : J'autorise le mineur à venir et à repartir seul du dojo du Château et décharge le club et les professeurs de toutes responsabilités : **OUI NON**

J'autorise en cas de nécessité, le professeur responsable et/ou l'accompagnateur, à pratiquer les gestes de premiers secours, le transfert à l'hôpital et à faire pratiquer en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention médicale ou chirurgicale.

**Droit à l'image** : j'autorise la diffusion de l'image du mineur (photographie, vidéo) dans le cadre de la promotion du club et de l'Aïkido : **OUI NON**

Information concernant le représentant légal :

Numéro de sécurité social : .....Numéro d'assurance :.....

Numéros de téléphone en cas d'urgence .....

*La fiche d'inscription doit également être transmise au club et devra indiquer toutes les coordonnées.*

Tout mineur, se doit de fournir le questionnaire de santé ou le cas échéant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aïkido, chaque année. Le mineur et le représentant légal doivent se conformer au règlement intérieur en vigueur de l'association.

Personnes supplémentaires autorisées à déposer et rechercher le mineur : (*nom, prénom, qualité, téléphone*)

- .....

- .....

Informations complémentaires à porter à l'attention du club : .....

.....

Fait à ....., le.....

Mention « Lu et approuvé » et Signature du représentant légal :

**Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif  
à l'état de santé du sportif mineur**

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

**QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES**

**Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.**

**Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a t'il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.**

Tu es une fille <input type="checkbox"/>	un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : ____ ans	
Depuis l'année dernière		OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As- tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)</b>			
Te sens-tu très fatigué(e) ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Aujourd'hui</b>		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Questions à faire remplir par tes parents</b>		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.		

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A remplir par le représentant légal et à fournir **obligatoirement** avec la demande de licence

**NOM- PRENOM DU LICENCIE :** \_\_\_\_\_

**NOM- PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :** \_\_\_\_\_

atteste avoir répondu NON à toutes les questions figurant sur le questionnaire médical des mineurs. Dans ce cas, je n'ai pas à fournir de certificat médical pour le mineur dont j'ai la responsabilité légale.

Si OUI à au moins une question figurant sur le questionnaire médical des mineurs. Dans ce cas, je fournis un certificat médical datant **de moins de SIX MOIS** pour le mineur dont j'ai la responsabilité légale.

Je suis informé(e) que la responsabilité de la F.F.A.B. et de ses organes déconcentrés et clubs affiliés, ne peut être recherchée en cas d'erreur lors du renseignement de celui-ci.

Date : ..... /...../.....

**SIGNATURE DU  
REPRESENTANT LEGAL**

Un exemplaire est à fournir au secrétariat du club. Conserver une copie pour vos stages.

# AÏKIDO CHARLEVILLE MEZIERES ARDENNES ACMA

## REGLEMENT INTERIEUR 2023-2024 – version du 12/06/2023



### 1. LICENCE FEDERALE

Elle est obligatoire pour tous. Le coût en est fixé par la Fédération Française d'Aïkido et de Budo (FFAB) chaque année : Enfants (né à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2010) : 28€, sinon 38€ - adultes : 38 € - dirigeants : 58€.

### 2. LICENCE DIRIGEANT

Le supplément du coût de la licence dirigeant par rapport à la licence adulte, est réglé par le club pour les enseignants titulaires et pour les enseignants suppléants possesseurs d'un diplôme d'enseignant reconnu par le Ministère des sports.

### 3. PASSEPORT

Le Passeport est la propriété du licencié qui en est responsable. Il doit y inscrire les informations le concernant et à les mettre à jour. Il doit y faire valider son certificat médical par son médecin. Il est à confier au secrétariat pour l'apposition du timbre licence annuel, la mise à jour des grades et autres éléments.

### 4. COTISATION ANNUELLE CLUB

Elle est payable au moment de l'inscription, en plus de la licence. Elle est fixée par le Conseil d'Administration. Elle s'élève à

- 57 € pour les enfants (né à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2010),
- 78 € pour les étudiants ou les enfants (né avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2010),
- 114 € pour les adultes et sénior(e)s,
- Extérieurs réguliers au club : cotisation normale selon la catégorie, ou 57 € si uniquement un cours
- Les extérieurs au club de passage sont les bienvenus sur présentation du passeport avec licence et certificat à jour.
- Réduction pour pratiquants de la même famille : -15€ par pratiquant de la même famille, soit -30€ pour 2 licences...
- Dégressivité selon le mois d'inscription : du 1<sup>er</sup> déc. au 29 fév. : 2/3 de cotisation, du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai : 1/3 de cotis.
- Membres d'honneur : dispensés de cotisation.

Le règlement de la licence et des cotisations se fait en totalité à l'inscription, en espèce, chèque ou virement bancaire.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de démission, abandon, exclusion, ou d'annulation de cours.

Les autres cas seront examinés par le Conseil d'Administration.

### 5. REGLEMENT

Nous suivons les directives sanitaires ministérielles, fédérales et municipales en vigueur. Pour monter sur les tatamis, il est obligatoire de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Aïkido de moins de trois mois, ou le questionnaire de santé sous certaines conditions. Pour les plus de 50 ans un électrocardiogramme est obligatoire. Il est demandé, dès le premier cours d'apporter la feuille d'inscription, le règlement, le certificat médical (ou le questionnaire), et l'autorisation parentale pour les licenciés mineurs.

Les débutants pourront effectuer trois cours d'essais gratuits ou pourront bénéficier d'un mois d'essai avant le règlement de la cotisation, mais en ayant payé la licence fédérale.

La tenue obligatoire pour les cours d'essais est le survêtement puis le kimono ensuite. Aucun signe distinctif ni objet, n'est autorisé.

#### Les locaux

La seule pratique autorisée est celle de l'Aïkido. Seuls les licenciés dirigeants, responsables des cours titulaires, remplaçants titulaires ou assistants peuvent posséder un trousseau de clés du Dojo, après avoir signé un reçu.

Le matériel individuel, nettoyé et rangé dans un étui personnel, ne peut être utilisé que par son propriétaire. Le matériel club ne peut quitter le Dojo sans l'autorisation.

Chaque membre du club se doit de participer à la propreté du Dojo, utiliser les poubelles, maintenir le tatami et ses abords propres. **Les aikidokas ne peuvent pénétrer sur le tatami qu'en parfait état de propreté, notamment en ce qui concerne les pieds, les mains, les ongles et le kimono ou survêtement lavé entre chaque séance.**

Il est interdit de circuler pieds nus aux abords du tapis. Tout licencié doit se munir d'une paire de sandales qui restera au bord du tatami.

Le club dégage sa responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet ou de vêtement.

#### Engagement moral

Les règles de pratique de la fédération affichées au Dojo doivent être connues et respectées par tous. Chaque licencié, ou son responsable légal, doit savoir que l'accès au Dojo, ou en déplacement, pourra lui être refusé si son comportement, ses propos, son état (alcool, stupéfiants), sa tenue, sont cause de troubles nuisant au bon déroulement des cours, et ce temporairement sur décision du responsable présent, ou définitivement sur décision du Conseil d'Administration.

Le contenu des cours d'aïkido est déterminé par l'enseignant responsable, et tout aikidoka doit s'y conformer.

### 6. LES STAGES

Les stages à Charleville-Mézières organisé par le club sont inclus dans la cotisation pour les adhérents du club, Payant au tarif fédéral pour les extérieurs.

**L'autorisation parentale est obligatoire** pour les déplacements avec des mineurs pour les stages extérieurs.

Le remboursement Mappy pour le conducteur des frais de déplacement groupé de 4 personnes et formation BF.

Le certificat médical tamponné sur le passeport est obligatoire pour tous,

Les dates et lieux des stages peut évoluer dans la saison.

## 7. HORAIRES DES COURS, SPECIFICITE ET RESPONSABLES

Ces horaires sont valables du 5 septembre 2023 au 30 juin 2024, hors jours fériés.

Le Dojo est fermé pour tous du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus.

Il se peut que la salle soit fermée à d'autres moments sur décision de la mairie, qui en est propriétaire.

**Responsable technique du club :** M. Jean-Luc DELABY 7<sup>ème</sup> dan, brevet d'état 1<sup>er</sup> degré.

**Enseignants titulaires disposant du brevet fédéral :** Dominique LENOIR 6<sup>ème</sup> dan,

THEVENIN Etienne 4<sup>ème</sup> dan, Fuad TAGIYEV 3<sup>ème</sup> dan, Jean-François TOFFOLETTI 3<sup>ème</sup> dan,

Bruno DEGUET 2<sup>ème</sup> dan, Myriam MARTIN 2<sup>ème</sup> dan, Patrice TUOT 1<sup>er</sup> dan, Zhe ZHANG 1<sup>er</sup> dan

**Assistant :** Jean-Sébastien RALAZAMAHALEO 3<sup>ème</sup> dan,

<b>Lundi</b>	Matin	Cours ESNAM <i>Sans licence</i>	<b>Seuls les enseignants membres de la commission technique du club ACMA, et possédant le BF, le CQP, le BE ou le BIFA sont autorisés à encadrer les cours</b>	<b>Enseignants Titulaires :</b> J.L. Delaby D. Lenoir F. Tagiyev E. Thévenin J.F. Toffoletti B. Deguet M. Martin P. Tuot Z. Zhang  <b>Assistant :</b> J.S Ralazamahaleo
	18h-20h	Cours Aikido		
<b>MARDI</b>	10h-11h30	Cours Aikido senior(e)s		
	17h45-19h	Cours Aikido Enfants 8 à 13 ans		
	19h-20h30	Cours Aikido Adultes et Ados tous niveaux		
<b>MERCREDI</b>	18h30-20h	Préparation examens, Aïkido avancé		
<b>JEUDI</b>	10h-11h30	Cours Aikido senior(e)s		
	18h30-20h	Cours Aikido Adultes et Ados tous niveaux		
<b>VENDREDI</b>	18h30-20h	Cours Aikido		
<b>SAMEDI et DIMANCHE</b>	Stages ponctuels			

COURS EN JUILLET ET AOUT : SELON DISPONIBILITES DES ENSEIGNANTS.

CERTAINS COURS PEUVENT ETRE ANNULES SUR DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA COMMISSION TECHNIQUE.

## 8. LISTE DES MEMBRES D'HONNEUR

Le président, le trésorier, le secrétaire du club ainsi que les enseignants titulaires.

## 9. PRISE EN CHARGE DES MINEURS

La prise en charge des mineurs ne se fait que dans le Dojo et aux horaires d'entraînement. Les parents sont tenus de récupérer leurs enfants mineurs dans le Dojo dès la fin de l'entraînement, et de suivre les mesures sanitaires. Le club décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident concernant les mineurs déposés et/ou récupérés hors du Dojo, et/ou en dehors des horaires d'entraînement. Chacun parent doit fournir à l'inscription une autorisation parentale par enfant.

## 10. PASSAGES DE GRADES

Les passages de grades se font : au club à l'assiduité jusqu'au 3<sup>ème</sup> Kyu, examen +3 stages obligatoires du calendrier officiel pour le 2<sup>ème</sup> Kyu Hakama, le 1<sup>er</sup> Kyu et le 1<sup>er</sup> dan sénior, en région pour le niveau 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Dan, et national au-dessus.

Le port du Hakama est autorisé après la réussite au passage de grade 2<sup>ème</sup> Kyu au club, sauf pour les Séniors où ils peuvent le porter dès le début.

## 11. GESTION

Le président doit obtenir une autorisation du conseil d'administration préalablement à tout achat ou vente d'une valeur supérieure à 400 Euros.

## 12. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les bulletins de candidature doivent être déposés au siège social 3 jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Les absences aux réunions doivent être signalées au bureau.

## 13. CONTROLE ANTI-DOPAGE

À tout moment, le Ministère de la Jeunesse et des Sports est en droit d'effectuer des contrôles, que ce soit lors d'entraînements, de stages ou de passages de grades. La responsabilité individuelle de chacun est engagée.

## 14. DOJO ET OCCUPATION

Le dojo est la salle du Château (Place du Château à Charleville-Mézières). Elle est la propriété de la ville de Charleville-Mézières qui met cette installation à la disposition du club. Les horaires d'utilisation (±30 minutes par rapport au horaires des cours du tableau ci-dessous) sont à respecter avec rigueur, et uniquement pour la pratique de l'aïkido.

Ce règlement intérieur peut être modulable à tout moment sur décision du conseil d'administration.